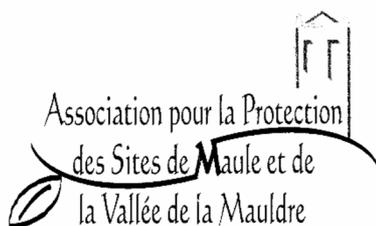


ASSOCIATION de l'APSMVM - MAULE
Association de la Protection des Sites de Maule et de la Vallée de la Mauldre.
Créée le 27 juillet 1970.



A Maule le : 29 novembre 2021

Objet : Ramassage des déchets verts en 2022 flash info du SIEED

Copie : Monsieur représentant la commune au SIEED

M. le Maire;

Nous venons de découvrir l'information du SIEED "flash info" du quatrième trimestre 2021.

Dans ce flash info il est mentionné que le ramassage des déchets verts se fera non plus dans les sacs papier mais dans un container de 240 litres.

Il est mentionné dans ce flash info que :

" Entre le 3 juillet et le 28 août 2022, les collectes n'auront lieu que tous les 15 jours"

et également

Les « Gros déchets » comme la taille d'arbres ou de haies doivent être apportés en déchèteries.

Tout d'abord, nous considérons que l'appellation déchet n'est pas opportune car cette biomasse est facilement valorisable. Mais tous les propriétaires de jardins ne veulent ou ne peuvent pas le faire.

Ces informations et surtout ces limitations portant sur un ramassage tous les 15 jours l'été et sur la taille des déchets verts ne vont pas dans le bon sens.

L'été les tontes se font pratiquement toutes les semaines et sur nos communes il existe encore des résidences avec une surface enherbée importante, les 240 litres du container ne suffiront pas.

"Les tailles d'arbres ne seront plus ramassées", nous pensons que la majorité des résidents qui réalisent eux même ces coupes ne sont pas forcément équipés d'un broyeur, d'une remorque ou d'un moyen de transport adapté afin de les mettre en déchèterie, ceci va les pénaliser.

A la fin nous risquons de voir apparaître des dépôts de végétaux dans la nature. Pour rappel, les déchèteries sont fermées 3 jours à 4 jours par semaine.

Enfin le SIEED veut mettre en place un ramassage des encombrants sur simple appel. Nous ne voyons pas l'économie que cette organisation peut réaliser. Nous pensons que cette collecte doit rester bi annuelle comme aujourd'hui ceci permettant aux foyers n'ayant que peu d'encombrant de les déposer avec ceux des voisins. Le seul avantage positif de ce ramassage sur appel réside dans le fait que la collecte parasitée par les camionnettes la veille ne pourra plus se faire.

Notre association vous demande de bien vouloir prendre en compte les problématiques posées par ce changement de fonctionnement et de nous tenir informé des suites que vous allez donner.

Cordialement,

Michel CONTET

Président

Mairie de Maule – 78580 MAULE

06-10-10-66-90 / michel.contet@wanadoo.fr